

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 décembre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
**Mesures visant à éliminer le terrorisme
international**

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 30 novembre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur le dernier incident survenu dans le cadre de la campagne de terrorisme que les Palestiniens continuent de mener contre Israël.

Hier soir, vers 20 h 45 (heure locale), un Palestinien a commis un attentat-suicide à bord d'un autobus du service public interurbain qui se rendait de Nazareth à Tel-Aviv. Trois Israéliens ont été tués et neuf autres ont été blessés par l'explosion qui a déchiqueté l'autobus, dont des débris ont été projetés à des dizaines de mètres sur l'autoroute.

Lors d'un autre incident survenu hier, des Palestiniens armés ont tué à coups de feu le sergent-chef Yaron Pikholtz, âgé de 20 ans, près de la ville de Tulkarm. Un autre soldat qui se tenait à proximité souffre de blessures de gravité variable après avoir été atteint de coups de feu à la cuisse et à l'épaule. Les attaques d'hier sont les derniers incidents en date dans la campagne de terrorisme palestinien qui continue d'être menée contre des civils israéliens. Les attaques précédentes ont été relatées en détail dans mes lettres datées du 27 novembre 2001 (A/56/663-S/2001/1121), 12 novembre 2001 (A/56/617-S/2001/1071), 5 novembre 2001 (A/56/604-S/2001/1048), 24 octobre 2001 (A/56/506-S/2001/1011), 19 octobre 2001 (A/56/492-S/2001/990), 17 octobre 2001 (A/56/483-S/2001/975), 8 octobre 2001 (A/56/450-S/2001/948), 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-



S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Dans une déclaration conjointe, le Jihad islamique et la faction du Fatah du Président de l'Autorité palestinienne lui-même, Yasser Arafat, ont revendiqué la responsabilité de ces attaques. Il convient de noter que le Jihad islamique a son siège à Damas et qu'il reçoit une assistance financière de l'Iran et une assistance logistique de la Syrie. Il s'agit de la seconde attaque terroriste mortelle perpétrée cette semaine dont ces groupes ont ensemble revendiqué la responsabilité, ce qui souligne bien l'étendue de la coopération entre les forces placées sous le contrôle de l'Autorité palestinienne et d'autres organisations terroristes extrémistes qui doivent leur existence à l'appui fourni par des États voisins, au mépris patent de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité ainsi que des principes établis du droit international.

Par ailleurs, cette attaque s'est produite alors que des négociateurs palestiniens rencontraient des envoyés américains dans l'espoir de mettre fin à plus de 14 mois de violence. Il est intolérable que les dirigeants palestiniens engagent des négociations pour parvenir à un cessez-le-feu au moment même où des éléments placés sous leur autorité commettent des actes meurtriers de terrorisme contre des civils israéliens innocents. Toute démarche visant à rétablir le calme dans la région sera totalement compromise si les dirigeants palestiniens continuent de ne pas prendre les mesures nécessaires pour mettre définitivement fin aux actes de violence, de terreur et d'incitation.

Israël demande aux dirigeants palestiniens de respecter les engagements qu'ils ont signés en vue de cesser de recourir au terrorisme et à la violence et de résoudre tous les problèmes en suspens par le biais de négociations. Israël demande également à la communauté internationale d'exercer le maximum de pression sur tous les États et entités qui soutiennent le terrorisme ou participent activement aux opérations terroristes, pour qu'ils respectent le droit international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Yehuda **Lancry**